

4. EMBLACEMENT DU PROJET

Le projet se situe sur les territoires des communes de Gourdon et de Bar-sur-Loup (Cf. [Figure 2](#)).

La présente carrière de calcaire, exploitée par la Société d'Exploitation des Carrières (SEC), est localisée sur les communes de Gourdon et de Bar-sur-Loup, dans le département des Alpes-Maritimes (06), à environ 2,5 km au Sud-Ouest du village de Gourdon, à environ 2,5 km à l'Ouest du village de Bar-sur-Loup et à environ 6 km de Grasse.

Gourdon est un village médiéval classé parmi les Plus Beaux Villages de France. Bâti sur un socle rocheux à 760 m d'altitude, il domine la Vallée du Loup.

Les carrières de Gourdon et de Bar-sur-Loup sont limitrophes, exploitées pour la première au Sud du territoire de la commune de Gourdon, et pour la seconde au centre Nord du territoire de la commune du Bar-sur-Loup.

Les unités de l'installation de traitement sont, quant à elles, situées actuellement au Sud de cet ensemble de carrières que nous dénommerons par la suite « carrière de Gourdon/Bar sur Loup ».

Plus précisément, le projet se situe :

- à environ 2,5 km au Sud-Ouest du bourg de Gourdon et à environ 2,5 km à l'Ouest de celui du Bar-sur-Loup ;
- aux lieux-dits « Le défends », « Bois de Gourdon », « Les Souquettes » ;
- à proximité de la RD 3, qui relie Gourdon à Châteauneuf-Grasse.

La seule route pour accéder au site, depuis le Nord ou le Sud, est la Route de Gourdon (RD3).

L'accès à celle-ci depuis le Sud se fait par la Route de Nice (RD2085) au niveau de la commune de Châteauneuf-Grasse, et par la Route de Caussols (RD12) depuis le Nord de Gourdon.

Un carrefour a été aménagé au niveau de l'entrée de la carrière, permettant d'accéder à l'installation de traitement et à la zone d'exploitation de façon sécurisée.

La superficie totale de la demande est de **78 ha 20 a 80 ca**, dont **50 ha 11 a exploitables** et **11 ha 49 a 15 ca** pour les **installations de traitement actuelles**.

Le périmètre de cette demande recoupe les communes de Gourdon (extraction et traitement en partie) et de Bar-sur-Loup (extraction et traitement en partie).

Les parcelles concernées par cette demande sont les suivantes :

	Commune	Section	Numéro parcelle	Lieu-dit	Superficie parcelle (m ²)	Superficie concernée par le projet (m ²)
Renouvellement « carrières »	Gourdon	C	237	Le Défends	338 742	131 430
		D	62	Bois de Gourdon - Cornière	177 050	167 000
		C	238	Chemin de Bar-sur-Loup à Caussol	3 564	770
		D	184		3 841	800
		D	185	Ancien chemin de Grasse à Gourdon	1 225	825
	Bar-sur-Loup	A	100	Les Souquettes	207 410	207 410
		A	101		6 630	6 630
	Total Renouvellement					
Extension « carrières »	Gourdon	C	237	Le Défends	338 742	151 690
		C	224	Le Défends	610	610
	Total Extension					
Installations de traitement et annexes	Gourdon	D	62	Bois de Gourdon - Cornière	177 050	10 050
		C	230	Combe Liebaou	1 664	128
		C	237	Le Défends	338 742	54 556
		C	238	Chemin de Bar-sur-Loup à Caussol	3 564	600
		D	184		3 841	620
		D	185	Chemin de Grasse à Gourdon	1 225	400
	Bar-sur-Loup	B	25	La Sarrée	20	20
		B	476	La Sarrée	1 778	1 778
		B	480	La Sarrée	126 943	32 863
		A	107	La Sarrée Ouest	510 600	11 400
		A	103	La Sarrée Ouest	1 480	1 480
		Chemin de Gourdon à Grasse				
Total Installations						114 915 m²
SURFACE TOTALE DE LA DEMANDE						782 080 m²

Le tableau suivant résume les surfaces caractéristiques du projet :

Surface du renouvellement d'autorisation	514 865 m²
Surface de l'extension de la carrière	152 300 m²
Surface exploitable totale (extraction)	501 100 m²
Surface exploitable au sein du périmètre d'extension de Gourdon (extraction)	112 400 m²
Surface occupée par les installations de traitement et les annexes	114 915 m²
Surface totale de la demande	782 080 m²

La surface totale de la demande est donc de 78 ha 20 a 80 ca, dont 50 ha 11 a exploitables et 11 ha 49 a 15 ca pour les installations de traitement.

Un extrait du plan cadastral est présenté en Figure 4.

La SEC possède la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles à travers des contrats de foretage et une promesse de vente (Cf. Annexe 3). La copie de ces contrats est à disposition de Monsieur Le Préfet.

Les plans réglementaires sont donnés en :

- Figure 2 : Plan de localisation au 1/25 000,
- Figure 3 : Plan des communes et rayon d'affichage, au 1/27 500,
- Figure 4 : Plan cadastral et des abords au 1/2 500,
- Figure 5 : Plan d'ensemble de la carrière au 1/1 500.

A noter que les bords des excavations de la carrière de Gourdon/Bar-sur-Loup sont tenus à une distance horizontale d'au moins 10 mètres des limites du périmètre sur lequel porte l'autorisation et de l'emprise des installations de traitement (Cf. Figures 4 et 5 pour la bande réglementaire des 10 m et les périmètres d'extraction). Les installations de traitement sont en effet détachées de l'extraction.